

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2281

présenté par

Mme Pinel, Mme De Temmerman et M. François-Michel Lambert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:

En 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à améliorer la recherche de solutions décarbonées dans le secteur du bâtiment.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet la remise au Parlement d'un rapport pour développer la recherche dans le bâtiment afin de réduire l'empreinte carbone du secteur et de favoriser l'essor d'un habitat durable.

L'innovation doit en effet irriguer toutes les étapes de la construction, en misant sur l'innovation des matériaux, les process de construction mais aussi sur le développement du numérique. La recherche est indispensable que ce soit pour approfondir des solutions déjà existantes (DIM ou la domotique) ou pour en créer de nouvelles. Un des chantiers majeurs est la meilleure gestion et valorisation des déchets liés au secteur (construction, réhabilitation, démolition).

Toutefois, faute de moyens adéquats et d'une véritable stratégie nationale, le bâtiment manque d'élan pour opérer une véritable mutation qui réponde aux enjeux aussi bien écologiques qu'économiques. A l'instar de ce qui est fait pour l'aéronautique, un fonds pourrait être mis en place qui serve à financer la recherche et le développement.

C'est ainsi l'objectif de cet amendement : explorer les pistes permettant d'accompagner la transition écologique du bâtiment via la recherche.